

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1645

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un fouineur utile sur la toile sociale

Les éditions Réalités sociales publient un catalogue thématique consacré aux sites sur la politique et l'action sociales en Suisse.

L'extension des ressources Internet et la généralisation des possibilités d'accès ont profondément modifié les conditions de travail des chercheurs et praticiens dans tous les domaines. Il n'y a plus d'ordinateur personnel utile sans accès à la toile. Plus de bibliographie sans références *www*. Plus de carnet d'adresses sans liste de favoris.

Moyennant quoi, les moteurs de recherche tournent toujours plus vite, les sites «faïtières» multiplient les liens et des sélections par domaine font leur apparition, sur l'écran, dans les périodiques spécialisés, voire sous forme de livres. Dernier et fort intéressant exemple: *Le Furet*, ré-

pertoire internet de la politique et de l'action sociales en Suisse, préparé par Jean-Pierre Fragnière et Yves Crettaz (Réalités sociales, 2005). Les auteurs présentent une vaste «webographie» raisonnée, comprenant quelque cinquante sites regroupés en vingt-six thèmes et sélectionnés en fonction de leur utilité pour l'étude des politiques sociales et de leur mise en œuvre en Suisse.

La dispersion des sources

Dans ce domaine, *Le Furet* constitue un antidote efficace à l'explosion, dans le double sens de prolifération et d'atomisation, des connaissances. Spectaculaire et plutôt sympathique, cette évolution n'en constitue

pas moins un handicap pour le navigateur, désorienté par la dispersion des sources. Laquelle semble le prix à payer pour un certain mode d'organisation, bien de chez nous, marqué notamment par «la distribution fédéraliste des compétences» et par «une culture de l'approche sectorielle des problèmes».

Mais il ne suffit pas de franchir les frontières des spécialités pour s'imposer durablement. J.-P. Fragnière et Y. Crettaz savent bien que, malgré leur courageuse approche interdisciplinaire, ils produisent «une denrée périssable», sans doute déjà altérée quelques semaines après l'«Achevé d'imprimer» en février 2005. Aussi bien, jouant la

complémentarité du livre et du réseau Internet: le site *www.jp-fragniere.ch* permet non seulement de télécharger le répertoire mais d'en suivre en ligne la mise à jour, au fur et à mesure des adjonctions et des corrections.

Bref, *Le Furet*, c'est de la belle ouvrage, à la fois modeste et adéquate, amoureusement artisanale et fabriquée selon les techniques les plus modernes. Sûr que, malgré l'absence d'un index, le produit présenté, qui se veut «un essai, une étape et une suggestion», va rendre de fiers services avant de céder la place au résultat d'autres démarches, encore plus exigeantes et claires, si possible. *yy*

Courrier

Le Lötschberg n'est pas cloué au sol...

Michel Béguelin répond à l'édito paru dans DP n° 1644.

L'édito en question nécessite deux correctifs d'importance.

1) ... «Pas la moindre dépêche dans les journaux des pays limitrophes». Ce n'est pas tout à fait vrai, la presse spécialisée des pays voisins en parle et en parlera. Par ailleurs, l'important n'est pas la dernière volée du percement du tunnel, mais bien sa mise en service en 2007. A ce moment-là, l'événement sera européen: la première nouvelle transversale alpine opérationnelle du continent, coïncidant avec la libéralisation totale du trafic ferroviaire des marchandises, encadrée par la perception de la redevance poids lourds à son maximum prévu. Il faut bien choisir l'évènement. Je rappelle qu'en 2006, il y aura le centième anniversaire du tunnel du Simplon. En 1956, le cinquantième anniversaire avait été l'occasion d'une rencontre d'Etat avec la participation du président de la République italienne et du président de la

Confédération. Le Conseil fédéral devra définir une stratégie politico-médiatique optimale pour 2006-2007. Dans tous les cas, 2005 est une date secondaire.

2) ... «La petite Suisse paie seule la facture qui bénéficiera avant tout aux pays européens voisins». On dirait une déclaration de l'UDC... Dans le milieu des années quatre-vingt, le Conseil fédéral a fait des nouvelles transversales alpines l'atout majeur de sa politique européenne: la Suisse absorbera tout le trafic de transit qui lui revient du fait de sa situation géographique, quel qu'en soit le volume, mais par le rail. Et elle en assumera la totalité des coûts sur son territoire, étant entendu que les pays voisins prendront en charge la continuité sur leur territoire. Ainsi, la Suisse montre l'exemple, un exemple dynamique et constructif, sur un continent où le rail a un gros effort de rattrapage à réaliser. De plus, le Conseil fédéral dispose d'une solide ré-

férence historique: les premières transversales alpines avaient été construites avec une bonne part de capitaux étrangers. D'où un gros inconvénient. Dans le cas du Gothard, par exemple, pour chaque augmentation tarifaire, il fallait demander l'autorisation de Berlin et de Rome... Cette situation est à l'origine du référendum obligatoire pour les traités internationaux, décidé par le peuple en 1920.

Dans les conditions précitées, il était logique qu'aucun ministre des transports européen, sans parler de ministres des affaires étrangères, n'ait été invité. Faire une liaison entre la rencontre des deux équipes perçant le Lötschberg et les référendums Schengen/Dublin et l'extension de la libre circulation des personnes relève d'un pur funambulisme.

Michel Béguelin
conseiller national socialiste vaudois